

PROJET DE LOI

adopté

le 24 juin 1993

N° 107
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de la convention relative à la conciliation et à l'arbitrage au sein de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 193 et 365 (1992-1993).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la convention relative à la conciliation et à l'arbitrage au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signée à Stockholm le 15 décembre 1992, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 24 juin 1993.

Le Président,

Signé : RENÉ MONORY.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 193 (1992-1993), Sénat.